Durée de la formation : 20 Heures de conduite Minimum • Un rendez-vous préalable • Minimum 1 an et 3000 km

de conduite accompagnée • Au moins 2 rendez-vous pédagogiques chaque rendez-vous se compose de ( 1 heure de rendez-vous pratique et 2 heures de rendez-vous théorie collectives en salle )

Lieu de la Formation :

Date(s) : Nous consulter

Auto-école des arcades

40 Avenue Salvador Allende 69960 CORBAS

N° Siret : 791 826 274 00023 – N° d’agrément : E1306900250

Téléphone : 04.27.78.42.24 Mail : aedesarcades69@gmail.com

Site internet : https://www.autoecoledesarcades69.fr/

**CRITERE 2.1**

PROGRAMME DETAILLE DES FORMATIONS - PERMIS B - AAC

 **LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B - AAC.

 **DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

**COMPETENCES ET SOUS COMPETENCES TRAVAILLEES**

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

* Connaître les principaux

organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

* Rechercher la signalisation,

les indices utiles et en tenir compte

* Évaluer et maintenir les

distances de sécurité

* Suivre un itinéraire de

manière autonome

* Entrer, s’installer au poste

de conduite et en sortir.

* Positionner le véhicule sur

la chaussée et choisir la voie de circulation.

* Croiser, dépasser, être

dépassé.

* Préparer et effectuer un

voyage longue distance en autonomie.

* Tenir, tourner le volant et

maintenir la trajectoire.

* Adapter l’allure aux

situations.

* Passer des virages et conduire en déclivité.

. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

* Démarrer et s’arrêter.
* Tourner à droite et à

gauche en agglomération

* Connaître les

caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.

* Connaître les

comportements à adopter en cas d’accident : protéger, alerter, secourir.

* Doser l’accélération et le

freinage à diverses allures.

* Détecter, identifier et

franchir les intersections suivant le régime de priorité.

* S’insérer, circuler et sortir d’une voie rapide.
* Faire l’expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la

navigation…).

* Utiliser la boîte de vitesses.
* Franchir les ronds-points et les carrefours à sens

giratoire.

* Conduire dans une file de

véhicules et dans une circulation dense.

* Avoir des notions sur l’entretien, le dépannage et

les situations d’urgence.

* Diriger la voiture en avant

en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

* S’arrêter et stationner en

épi, en bataille et en créneau.

* Connaître les règles

relatives à la circulation inter-files des motocyclistes.

Savoir en tenir compte.

* Pratiquer l’éco-conduite.
* Regarder autour de soi et avertir.
* Conduire quand l’adhérence et la visibilité

sont réduites.

* Effectuer une marche

arrière et un demi-tour en sécurité.

. • Conduire à l’abord et dans la traversée d’ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Auto-école des arcades

40 Avenue Salvador Allende 69960 CORBAS

N° Siret : 791 826 274 00023 – N° d’agrément : E1306900250

Téléphone : 04.27.78.42.24 Mail : aedesarcades69@gmail.com

Site internet : https://www.autoecoledesarcades69.fr/

 **PUBLIC VISE & PREREQUIS**

* Avoir 15 ans
* Savoir lire et écrire la langue Française
* Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
* Nota : il faut passer l’Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans ? **Une formation théorique** : préparation à l’épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l’espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation, le conducteur, la route, la réglementation, les gestes de premiers secours, les éléments mécaniques, les règles d’utilisation du véhicule.

 **RESULTATS ATTENDUS**

 **ENCADREMENTS – INTERVENANTS**

•

Enseignant de la conduite et de la sécurité

* Permis de conduire de la catégorie B, après la période de conduite accompagnée minimum de 1 an

routière

diplômé

et

titulaire

d’une

autorisation d’enseigner en cours de validité

 **METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES**

* Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
* Alternance de théorie et de pratiques
* Salles de cours équipées de moyens multimédias
* Véhicules adaptés à l’enseignement
* Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d’apprentissage
* Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

 **METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES**

* Un livret d’apprentissage est utilisé pour suivre l’acquisition ou l’amélioration des compétences en formation
* Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d’inscrivant dans le cadre de la formation

professionnelle

* Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l’organisation, les qualités

pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés…

* *Conditions de réussite :* satisfaire un examen blanc.

 **SANCTION DE LA FORMATION**

* Examen et validation par l’Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

 **ACCESSIBILITE A LA FORMATION – INFORMATION HANDICAP**

* Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l’inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l’ensemble des possibilités d’accueil et de mise en œuvre de la formation. L’accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l’organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d’équipements adaptés.